

# CONSEIL DE COMMUNAUTE

## du 06 mars 2003

### PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 28/02/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 28/02/2003

La séance est ouverte

**Le 06 mars de l'année deux mille trois à 19 heures**

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		M. TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)		M. FOUSSIER		SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel		M. PAULIN		GONZALEZ Raymond	X		
BALAYE Philippe	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel		M. LEMIRE		LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		M. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette			X	MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. TARRIDE	
BOYER Alain			X	NARDI Philippe	à/c 19 h 30		
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette	X		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis		Mme BUORO		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert		M. MARTIN	
ESTRADE Philippe			X	SAUZEAU Jacky		M. PEZAT	
FAUGERE Michel	X			SERIS Didier	à/c 19 h 30		
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis	X		
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GARBAY Dominique	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 04 décembre 2002 est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications proposées par M. LEMIRE

# ***Compte-rendu synthétique des décisions***

**Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
le 06 mars 2003**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
2003/01	Débat d'Orientations Budgétaires pour 2003	<i>Non soumis au vote</i>
2003/02	Création de la Mission Locale des Graves – adhésion à l'association	<i>Adopté à l'unanimité</i>

# *Compte-rendu analytique*

Monsieur le Président présente les modifications proposées au Conseil par Monsieur LEMIRE, sur le procès verbal du Conseil du 04 décembre 2002 :

« Il informe l'Assemblée qu'en 2003, Monsieur le Président lui a demandé de rajouter à ses missions actuelles :

- l'inventaire des syndicats Bassins Versants concernant le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- l'inventaire des Syndicats d'eaux et d'assainissement sur ce même territoire.

Ceci en vue de possibles transferts à plus ou moins long terme.

Monsieur LEMIRE précise que même si certains transferts ne se feront pas de suite, il faut bien avoir une politique cohérente sur ces compétences environnementales.

Il propose donc de réfléchir en commission dès 2003 sur la mise en place d'une charte environnementale communautaire, celle-ci s'inscrivant parfaitement dans le « développement durable » développé précédemment par Monsieur FATH ».

*Adopté à l'unanimité*

<b>2003/01 – Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2003</b>
---

**Rapporteur : Monsieur CONSTANT**

Monsieur CONSTANT précise que le Débat d'Orientations Budgétaires est une formalité obligatoire, qu'il est soumis à débat mais pas au vote du Conseil. La présentation en Bureau n'a pas soulevé d'objections.

## *1 – Contexte budgétaire national*

Au plan national, le climat géopolitique n'est pas idéal, nombreuses fermetures d'entreprises, dépôts de bilans...

La loi de Finances 2003 prévoyait un taux de croissance confortable mais a été revu à la baisse pour avoisiner les 1 %.

L'augmentation de la DGF totale pour 2003 sera plus faible qu'en 2002.

Le Conseil Général, dont le budget est fortement grevé par l'APA, sera contraint de limiter les subventions.

## 2 – Contexte particulier de la Communauté de Communes

L'évolution de la taxe professionnelle 2001/2002 a avoisiné 9 %, nous sommes toujours en attente des chiffres de l'Etat pour bâtir le budget 2003.

Au plan local, la fermeture de CLUZAN DEMOLIN engendre des pertes de taxe professionnelle.

Concernant la DGF, l'Etat assure que le montant sera 180 % de la DGF 2002, ce qui suppose une augmentation intéressante, de l'ordre de 382 000 €.

## 3 - Principes de base pérennes

En matière de gestion des ordures ménagères, la TEOM perçue l'année dernière ne couvre pas l'année 2002. Il faudra réajuster pour cette année et faire évoluer en fonction du service rendu dans chaque commune.

L'attribution de compensation, décidée en Bureau élargi aux Finances avant la date butoir du 15 février 2003, sera identique à celle perçue pour 2002.

La gestion du Syndicat Mixte du Site Montesquieu, dont les compétences ont été transférées à la Communauté de Communes, s'équilibrera elle-même.

## 4 - Projets de principe 2003 à pérenniser

- Subvention de l'Association Bordeaux Montesquieu, avec qui nous allons développer un partenariat ;
- Subvention de l'intégralité des participations demandées par les missions locales aux communes à compter du 01 avril 2003 ;
- Subvention du Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu, pour développer des relations partenariales ;
- Financement d'un Relais Assistantes Maternelles avec la CAF ;
- Etude sur la redistribution des richesses (dotation de solidarité) ;
- Outre les actions dans le cadre de la petite enfance, la Communauté de Communes pourrait envisager une aide aux collégiens, notamment en matière de transport scolaire. Ce point devra être rediscuté, à la lumière de la loi du 17 janvier 2003.
- Proposition d'indemnité aux Vice-Présidents et défraiement des conseillers ;

## 5 – Propositions de fonctionnement et d'investissement

- Recettes

Proposition d'augmentation du taux de taxe professionnelle de 1,6 %.

- Dépenses d'investissement

Ces dépenses sont à ajouter aux restes à réaliser : déchetterie, gens du voyage.

Il s'agit de l'aménagement de locaux, achat de mobilier et d'informatique, voirie d'intérêt communautaire, achat de matériel mis à disposition des communes, achat de terrains dans les zones d'activités et aménagement.

- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel sont multipliées par trois, augmentation des frais d'étude et de recherche, communication, subventions aux associations d'intérêt communautaire, mise en place d'un PLIE, espace communautaire et pays, soit environ 540 000 € supplémentaires par rapport à 2002.

Monsieur le Président remercie Monsieur CONSTANT de cette présentation qui ouvre le débat.

Concernant la dotation de solidarité, Monsieur NARDI demande à nouveau que les excédents, qui sont le fruit du travail des communes avant la création de la Communauté de Communes, leur reviennent.

Les comptes de 2002 prouvent que la Communauté de Communes n'a pas besoin de ces excédents, alors que les communes en ont besoin pour élaborer leur budget.

Monsieur CONSTANT rappelle que la solidarité c'est le partage, et qu'il faut penser plus large que la frontière communale.

Monsieur le Président se félicite des bons choix qui ont été faits, comme en témoigne l'excédent budgétaire.

Il rappelle que dans les propositions de Monsieur CONSTANT figure l'étude d'une dotation de solidarité. Elle peut prendre plusieurs formes, et se retrouve dans les actions proposées par ce Débat d'Orientations Budgétaires, comme l'acquisition de matériel mis à disposition des communes, ce qui vient en allègement de leurs charges.

Il précise qu'au sein des Commissions, beaucoup de travail est accompli, beaucoup de projets sont portés, beaucoup d'entreprises souhaitent s'installer sur le territoire communautaire.

Monsieur NARDI estime qu'il faut séparer « l'avant » et « l'après » et que l'on ne peut pas gommer le passé.

Monsieur le Président proposera au Bureau de se réunir et de tracer les grandes lignes à proposer en Commission des Finances.

Monsieur FATH rappelle que la Communauté de Communes est une structure encore jeune, qui n'a qu'une année d'existence, et souligne que les premières approches financières se sont révélées positives et témoignent d'une bonne gestion, puisque nous avons un excédent confortable.

La question est de savoir ce que nous faisons de cet excédent, quelles orientations donner ?

Il y a deux solutions :

- soit le partager et chacun en recevra une part,
- soit consolider la situation, par des investissements, par la promotion de l'activité économique permettant des recettes supplémentaires.

### **2003/02 – Création de la mission locale des Graves – adhésion à l'Association**

#### **Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE**

En préambule, Monsieur SOURROUILLE précise qu'il adhère parfaitement à la politique qui vient d'être évoquée.

Il rappelle que l'emploi est une préoccupation majeure. En 2000, l'Etat a proposé un protocole d'accord, transformant les PAIO en missions locales, qui devaient voir le jour en 2003.

Une étude a été réalisée, supervisée par la DDTEFP, pour permettre au territoire d'engager une concertation.

Un groupe d'élus représentatifs a été mis en place pour mener une réflexion depuis novembre 2002.

La charte soumise à l'approbation du Conseil pose les grands principes de l'organisation de la mission locale. Elle a pour but de maintenir au minimum l'existant, la participation financière des communes reste identique et une augmentation de la participation est liée à celle des services proposés.

Le principe d'une Association de préfiguration avec une présidence tournante a été validé, avec un Directeur et une secrétaire. La charte devrait être signée le 14 mars prochain.

Les projets de statuts de l'Association sont pratiquement terminés. Il reste à définir le siège de la mission locale.

L'Association est quant à elle composée de quatre collèges. La Communauté de Communes disposera de quatre sièges au Conseil d'Administration, qu'il faut élire.

Monsieur SOURROUILLE souhaite qu'un poste soit occupé par les communes de La Brède, Cadaujac et Saint Selve.

Le Débat d'Orientations Budgétaires proposait la prise en charge de l'engagement dans la mission locale pour 2003, soit environ un euro par habitant.

Les PAIO fonctionneront jusqu'au 31 mars prochain, l'Association prendra effet au 01 avril.

Monsieur le Président propose une suspension de séance afin de permettre aux communes de Cadaujac, La Brède et Saint Selve de choisir un délégué au Conseil d'Administration. Pas d'objection à la suspension de séance (suspension à 20 h 10).

La séance est réouverte à 20 h 20.

Les délégués au Conseil d'Administration sont : Madame CHENNA, Madame MAY, Monsieur SOURROUILLE et Monsieur TAMARELLE.

*Adopté à l'unanimité*

### **Questions diverses**

Concernant le financement de l'Association de préfiguration, Monsieur CONSTANT constate qu'il faut donc que les communes financent le premier trimestre.

Monsieur FATH souhaite intervenir concernant le troisième collège cantonal. Le dossier suit son cours, une réunion a eu lieu avec les parents d'élèves, l'Académie et le Conseil Général.

Le Conseil Général met actuellement en place les moyens pour rechercher un terrain d'implantation. La décision quant au choix du terrain sera prise au mois de mai.

Les propositions de Monsieur CONSTANT concernant les collégiens nous préoccupent donc dès aujourd'hui.

En ce qui concerne le Pays des Graves, une réunion a eu lieu aujourd'hui même avec les représentants de la Communauté de Communes de Cestas Canéjan et des communes concernées.

Si le rythme de travail est maintenu, nous pourrions signer un contrat de développement durable transitoire avant juin.

En conclusion, Monsieur le Président présente les personnes récemment recrutées à la Communauté de Communes :

- Mademoiselle SIMARD, chargée de communication,
- Mademoiselle CROZON, chargée de mission tourisme,
- Monsieur BOTH, chargé de mettre en place le site internet.

Il est proposé qu'à l'issue du prochain Conseil communautaire lors duquel sera voté le budget, un repas soit proposé.